

PACTE DE CONFIANCE DU GOUVERNEMENT : L'APPEL DES ÉLUS DU COTENTIN

Les élus du Bureau de l'Agglomération du Cotentin appellent l'Etat à réduire son train de vie plutôt que de faire peser sur les collectivités locales sa fuite en avant budgétaire.

« Nous demandons au gouvernement de revoir son intention de contraindre les collectivités locales dans leurs dépenses. Au mépris du principe de libre administration des collectivités locales et en dépit de l'inflation et de la hausse des coûts de l'énergie, le projet de loi de finances prévoit, en effet, de limiter à 3,8 % en 2023, et encore moins les 4 années suivantes, l'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités locales dont le budget dépasse 40 M€.

Cette décision est démagogique et met en danger le service public de proximité ainsi que le développement local:

Elle est démagogique car – et cela reste méconnu- **les collectivités territoriales – communes, intercommunalités, Départements et Régions - ont l'obligation d'équilibrer chaque année leur budget.** Nous nous devons d'être exemplaires et ne pouvons, contrairement à l'État, puiser sans limite dans des caisses vides pour financer nos politiques publiques. Au plus près du terrain, nous mesurons qu'il ne nous est pas possible de demander plus à nos concitoyens et d'**avoir recours de manière excessive à l'augmentation d'impôt.** Enfin, et surtout, les collectivités locales **représentent à peine 20 % de la dépense publique en France.**

La décision de l'Etat menace en outre les services publics de proximité qui constituent pourtant le socle de la solidarité nationale : L'état civil, les écoles, la restauration collective, les transports (y compris le ferroviaire en Normandie), l'accompagnement social, la plupart des routes, l'alimentation en eau, le soutien aux associations, le développement économique, l'accompagnement, des entreprises et des commerces, le ramassage des ordures ménagères, la propreté urbaine..., tous ces **domaines d'intervention publics**

indispensables au quotidien relèvent des collectivités. Doivent y être ajoutées toutes les dépenses de proximité qui sont, en théorie, assurées par l'État mais que ce dernier n'a plus les moyens d'assurer pleinement ! Il s'agit par exemple de la santé, dont la modernisation des hôpitaux et des universités, ou encore de la sécurité avec le développement des polices municipales.

Brider les collectivités aboutira par ailleurs à réduire le carnet de commandes des entreprises alors qu'un recul économique est annoncé. Rappelons en effet que plus de **70 % de l'investissement public, qui profite d'abord aux entreprises et aux commerces locaux, est réalisé par les collectivités.** Le Cotentin s'apprête, par exemple, à investir plus de 300 M € au cours des quatre années à venir et poursuit l'objectif que plus de 40 % de ces financements bénéficie aux acteurs économiques locaux.

L'Etat doit enfin montrer l'exemple : le déficit public français s'élève, à ce jour, à 270 mds € et la dette de l'État atteindra bientôt 3 000 mds €, soit plus de 114 % du PIB. La France est la vice-championne du monde des impôts et pourtant les services publics de l'éducation, l'énergie, la sécurité, la justice ou encore les armées sont en grande difficulté. Il est injuste et dangereux que les collectivités – et donc nos concitoyens – représentent la variable d'ajustement des graves difficultés budgétaires de l'Etat. L'Agglomération respectera la loi, si elle est votée. Mais, pour ne pas pénaliser nos concitoyens, elle privilégiera, si elle est contrainte à faire des choix, ses services de proximité plutôt que les dépenses qui viennent compenser le

désengagement de l'État dans ses compétences ».

Les élus du Bureau de l'Agglomération du Cotentin :

- David MARGUERITTE
- Jacques COQUELIN
- Benoît ARRIVÉ
- Manuela MAHIER
- Christèle CASTELEIN
- Sébastien FAGNEN
- Odile THOMINET
- Yves ASSELINE
- Martine GRUNEWALD
- Philippe LAMORT
- Eric BRIENS
- Jean-René LECHÂTREUX
- Edouard MABIRE
- Arnaud CATHERINE
- Nicole BELLIOU-DELACOUR
- Frédéric LEQUILBEC
- Antoine DIGARD
- Sylvie LAINÉ
- Véronique MARTIN-MORVAN
- Bertrand LEFRANC
- Olivier DE BOURSETTY
- Ralph LEJAMTEL
- Catherine BIHEL
- David LEGOUET
- Emmanuel VASSAL
- Dominique HÉBERT
- Alain CROIZER
- Jean-François LAMOTTE
- Patrick LERENDU
- Jean-Pierre LEMYRE
- Daniel DENIS
- Stéphane BARBÉ
- Jean-Pierre MAUQUEST
- Françoise LEROSSIGNOL
- Evelyne MOUCHEL